

Légion
du Lyonnais

Compagnie
de l'Ain

Section
de Nantua

Brigade
de Brénod

N° 140
du 7 /4/ 1944

PROCES-VERBAL
de renseigne-
ments sur l'en-
lèvement de bé-
tail, de la vo-
laille, du linge
etc... par les
troupes d'opéra-
tions, au préju-
dice de Mme Vve
CARRIER, cultiva-
trice à Brénod.
(Ain)

1^{re} Expédition

Vu et transmis par le Cdt de la brigade
à M. le Procureur de la République Française à Nantua

Le 8 Avril 1944

GENDARMERIE NATIONALE



Ce jourd'hui, sept Avril, mil neuf cent quarante
quatre, à douze heures 30',

Nous, soussignés, NOVEL CATIN, Henri,
et REBOLD, André,

gendarmes à la résidence de Brénod, département
de l'Ain, revêtus de notre uniforme et conformé-
ment aux ordres de nos chefs, de service à la ré-
sidence et procédant à une enquête sur l'enlève-
ment de bétail, de volaille, du linge et des objets
par les troupes d'occupation, au préjudice de Mme
Vve CARRIER, de Brénod (Ain), avons entendu:

1^{re} - Mme Vve CARRIER, née SAVARIN, Elise, 52 ans,
cultivatrice, demeurant à Brénod, au lieu dit "LA
LECHERE" (Ain), qui a déclaré:

"Entre le 6 et le 13 Février 1944, les trou-
pes allemandes m'ont dérobé quatorze (14) bêtes
à cornes, âgées de 1 à 8 ans, ainsi que deux veaux
de quelques semaines et trois moutons.

Tout ce bétail se trouvait dans mon écurie
attenante à ma maison. Parmi ces animaux, il y
avait une paire de boeufs âgés de 3 ans environ.

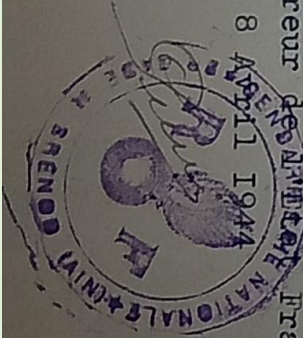
Les troupes allemandes m'ont également pris,
une vingtaine de volailles qu'elles ont mangées
à la maison, une trentaine de paires de draps,
dix serviettes de table, une nappe blanche, une
montre et un bracelet en or, une douzaine de cuil-
lers et de fourchettes en argent, trois douzaines
de serviettes de toilette et la somme de 250 frs
en billets et en menue monnaie.

Un veau seulement a été abattu sur place et
consommé par les allemands à mon domicile.

Quant aux autres bêtes, elles ont été emmenées
par camions automobiles. Ces mêmes troupes m'ont
en outre volé, 2.000 Kgs de pommes de terre envi-
ron et deux saloirs dont un en gré et l'autre
en bois. Ces saloirs contenaient un cochon que
j'avais abattu pour ma consommation familiale.

Cette bête pesait 170 Kgs. Je suppose que les
troupes d'opérations ont agi de la sorte, étant
donné que celles-ci ont découvert dans une remi-
se de l'immeuble que j'occupe avec mes deux fil-
les, âgées de 20 et 16 ans, des vivres et un camion
automobile ayant appartenu au "MAQUIS".

J'évalue à 600.000 frs environ, le préjudice
qui m'a été causé. Je n'étais pas assurée contre
le vol.



cataire. Il en est de même de la propriété que j'exploite.
Celle-ci à une superficie de 52 hectares. Le tout, immeuble
terrain, appartient, à M. ANGELO, Vincent, cultivateur, demeu-
rant à Larigneux (Ain).
Lecture faite, persiste et signe.

22- Mme CAPELLI, née TODSCHINI, Angèle, débitante de bois-
sons, demeurant à Brénod, hameau du "MONTHOUX" (Ain), qui a dé-
claré:

"Au début de Février dernier, à une date que je ne puis pré-
ciser, les troupes d'occupation ont en effet dérobé quatorze
(14) bêtes à cornes dans l'écurie de Mme Vve CARRIER, ainsi
que des moutons et de la volaille. Je crois même qu'une mon-
tre et, un bracelet en or et du linge ont été emportés par les
allemands.

Une partie de ces bêtes ont été abattues par ces derniers
à proximité de chez moi et la viande a été consommée par eux
dans le pays. Quant aux autres animaux, ils ont été emmenés
par ces mêmes troupes par camions automobiles.

J'ignore pour quelle raison les soldats allemands ont agi
ainsi envers Mme Vve CARRIER qui exploite une ferme avec ses
deux filles."

Lecture faite, persiste et signe.

Trois expéditions destinées: la première, à M. le Procureur
de l'Etat Français à Nantua, la deuxième à M. le Préfet de
l'Ain, à Bourg et la troisième aux archives.

Fait et clos, à Brénod, les jour, mois et an que d'autre
part.

6 Trebol

91 h. v. s.